

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 2 MAI 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le deux du mois de mai à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 27 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M. Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, MM. Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Mmes Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, MM. Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER

Secrétaire de séance : M Fabrice KRIEGER.

Etaients invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Membre du personnel présent : Mmes Magali OBRECHT et Sandra SCHLEGEL.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et au personnel de la CCER présents ainsi qu'à la presse locale. Il indique que la séance a été précédée par une intervention de M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Fessenheim, accompagné par Mme Christelle MUTSCHLER, chargée de communication.

Monsieur le Président ouvre la séance à 21h15. Il invite Mme Magali OBRECHT à se présenter. Mme OBRECHT est une nouvelle recrue de la Communauté de communes, affectée à l'animation de l'espace créateurs d'entreprises à « La Ruche ».

Puis, il aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Programme 2011 : charte de développement – Modification du coût de l'action ». Le Conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 28 mars 2011.
2. CNPE de Fessenheim
3. Pépinière d'entreprises « La Ruche »
 - 3.1 Modification de la grille tarifaire
 - 3.2 Application de frais de gestion
4. GERPLAN transfrontalier – convention d'engagement juridique
5. Pistes cyclables
 - 5.1 Choix du maître d'œuvre
 - 5.2 Demande de subventions
6. Programme 2011 : charte de développement – Modification du coût de l'action
7. Piscine intercommunale
8. Attribution de fonds de concours – remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collègues
9. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
 - 8.1 Décision modificative N°1 / 2011 - Roggenhouse : Aménagement de la rue du 7 février
 - 8.2 Munchhouse : aménagement carrefour du stade - choix de l'entreprise de travaux
10. Divers (Hôtel d'entreprises, Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, bilan et projets RAM, statistiques TERI...)
11. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 28 mars 2011.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2011 est approuvé sans observation.

2. CNPE de Fessenheim

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président refait un rapide compte-rendu de l'intervention faite par M. ROSSO, nouveau Directeur du CNPE, et à ce titre, invité à se présenter aux membres de la CCER.

L'intervention a porté sur le « *check up* » du réacteur N°2 dans le cadre de la décennale en cours. Mais l'actualité a largement occupé le débat qui a suivi.

M. le Président comprend l'émotion suscitée par l'accident majeur survenu à la central nucléaire de Fukushima, conséquence du séisme qui a frappé le Nord du Japon. Cependant, il se dit surpris par l'extrapolation faite sur l'état de sureté du parc nucléaire français et le traitement de l'information dans la presse nationale voire locale.

Il craint une décision politique nationale de fermeture du CNPE de Fessenheim, prise par idéologie et non sur des critères objectifs et techniques.

Dans le contexte actuel et vu les enjeux électoraux qui se profilent en 2012, il se pose clairement la question de l'avenir du CNPE de Fessenheim et les répercussions financières pour la CCER dans l'éventualité d'une fermeture rapide du site.

Mme Fabienne STICH demande une mobilisation des élus pour le maintien de l'exploitation du site.

A ce sujet, M. le Président indique qu'il compte mener une action de soutien au CNPE de Fessenheim, en collaboration avec M. Michel SORDI, Député du Haut-Rhin, M. Michel HABIG, Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin et Mme Fabienne STICH, Maire de Fessenheim.

Le Conseil communautaire en prend acte.

3. Pépinière d'entreprises « La Ruche »

3.1 Modification de la grille tarifaire

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour mémoire, en date du 20 décembre 2010, le Conseil communautaire approuvait les tarifs 2011 des loyers mensuels pour les ateliers et bureaux de la Pépinière d'entreprises ainsi que pour l'ensemble des prestations et services offerts sur site aux créateurs d'entreprises hébergés ainsi qu'à tous les utilisateurs de cet équipement (organismes de formations, entreprises locales...).

Il est proposé de prendre connaissance de la nouvelle grille tarifaire donnée **en annexe**.

Les tarifs des mises à disposition de salles doivent être modifiés. En effet, les locations de salles de réunion et ou de formation sont imposables de plein droit à la TVA (article 256 du CGI), dès lors qu'elles portent sur des locaux aménagés (munis de tables, chaises, etc.) à usage autre que d'habitation ou agricole.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Adopte

Le projet de grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe.

3.2 Application de frais de gestion

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Après quelques de mois de fonctionnement de « La Ruche », il semble opportun de mettre en place un service de repas et de nettoyage des locaux pour les utilisateurs de l'espace formations.

L'application de frais de gestion est tout à fait possible à condition que le principe et les tarifs soient arrêtés par le Conseil Communautaire.

Des contrats d'externalisation seront passés avec des sociétés (traiteur, société de nettoyage...).

Il est proposé de refacturer aux utilisateurs les coûts réels de ces services augmentés de frais de gestion de 10 %. Ce service sera également assujetti à la TVA.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Propose de mettre en place un service de repas et de nettoyage des locaux à la pépinière d'entreprises « La Ruche »

Fixe

A 10 % les frais de gestion appliqués sur ces services.

4. GERPLAN transfrontalier – convention d'engagement juridique

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) transfrontalier, une demande de concours communautaire au titre des fonds européens (programme INTERREG IV Rhin Supérieur) a été formulée auprès des services de la Région Alsace.

Le Secrétariat technique commun INTERREG a jugé recevable le pré-formulaire déposé en date du 3 mars 2011.

La demande de concours communautaire fera quant à elle l'objet d'un passage au prochain comité de suivi programmé au mois de juin 2011.

A l'issue de ce passage et sous réserve de validation définitive du projet par la commission compétente, une convention d'engagement juridique et financier devra être signée entre les différents partenaires du projet.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer la convention d'engagement juridique entre les différents partenaires financiers du projet (Communauté de communes Porte de France Rhin-Sud, les communes allemandes de Neuenburg, Eschbach, Hartheim et Heitersheim, le Gewerbepark Breisgau, le Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald, le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace).

5. Pistes cyclables

5.1 Choix du maître d'œuvre

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

La Communauté de communes souhaite accentuer le développement des modes de déplacements doux sur le territoire en développant les pistes et itinéraires cyclables. Un état des lieux présenté lors du conseil communautaire du 28 mars dernier fait apparaître les besoins dans le secteur de la Hardt notamment.

Afin de réaliser les aménagements de pistes et itinéraires cyclables tels que décidés, la Communauté de communes a fait appel à un maître d'œuvre.

Il est proposé de retenir le bureau d'études IN'GEO de Sélestat pour un montant d'honoraires de 4.544,80 € TTC (3.800 € HT).

Le bureau d'études va travailler sur la programmation 2011, à savoir :

Tranches fermes :

- Tronçon Munchhouse – Canal du Rhône au Rhin (*~150 ml sur emprise du Département du Haut-Rhin*)
- Tronçon Roggenhouse – Canal du Rhône au Rhin (*~600 ml sur emprise du Département du Haut-Rhin*)
- Tronçon Voies d'accès au pont – parking Hydraulique Fessenheim – (*sur emprise Etat concédée à EDF ~50 ml*)

Tranche conditionnelle :

- Tronçon Rustenhardt – Canal du Rhône au Rhin (*~1.300 ml sur terrains de particuliers*)

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le bureau d'études IN'GEO pour un montant de 4.544,80 € TTC.

5.2 Demande de subventions

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Afin de réaliser les aménagements de pistes et itinéraires cyclables tels que décidés lors du Conseil communautaire du 28 mars 2011, la Communauté de communes va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.

En parallèle, M. le Président va rencontrer M. Michel HABIG, Conseiller Général du canton d'Ensisheim, pour lui exposer les différents tronçons de pistes projetés par la Communauté de communes (projets d'itinéraires, estimatif des coûts, propriété foncière).

Cette réunion permettra également de faire le point sur l'articulation avec le programme pluriannuel du Département dans le cadre du schéma départemental et sur l'état d'avancement du projet de piste reliant la rue du Rhin au CNPE à Fessenheim.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire en prend acte.

6 Programme 2011 : charte de développement – Modification du coût de l'action

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 28 mars dernier, le Conseil communautaire a validé le programme d'actions 2011 de la charte de développement intercommunale (action de promotion touristique du territoire visant à créer des supports de communication spécifiques intitulée : « Création d'un Point I à vocation transfrontalière »).

Le budget consacré à l'opération est porté de 15 000 € à 25 000 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du volet « Développement local » des contrats du territoire de vie pour l'action intitulée « Création d'un Point I à vocation transfrontalière ».

Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2011.

7 Piscine intercommunale

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président fait la synthèse des questionnements qui se sont posés lors de la réunion regroupant les maires de la Communauté de communes le 28 avril dernier.

L'objet de cette rencontre était le dossier « piscine ». Les principaux points sont :

- La vétusté du bâtiment existant
- La suite à donner à la délibération Commune Fessenheim notamment la volonté de la commune de Fessenheim de transférer à la CCER la piscine Tournesol existante (biens et personnels)
- L'interprétation des statuts de la CCER concernant la piscine
- La responsabilité juridique du bâtiment existant (commune de Fessenheim, CCER coresponsabilité ?)
- La nécessité de rencontrer les services fiscaux pour réaliser différentes simulations : passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), impact financier en cas de fermeture du CNPE de Fessenheim
- La consultation d'un cabinet conseils sur la responsabilité actuelle du bâtiment, l'interprétation des statuts et des simulations de passages en FPU
- La définition même du projet de la nouvelle piscine. L'hypothèse haute est toutefois privilégiée (5,6 M € TTC).
- Le plan de financement à revoir avec l'ensemble des partenaires potentiels
- La disponibilité de créneaux horaires dans les piscines et centres nautiques environnants pour les scolaires et clubs en cas de rupture de service anticipée de l'établissement actuel.

Mme Fabienne STICH relate l'historique de la construction de la piscine Tournesol de Fessenheim et fournit les chiffres clés du coût actuel d'exploitation du service. Concernant le transfert, elle donne son interprétation des statuts intercommunaux en s'appuyant sur l'avis juridique rendu notamment par l'Assemblée des Communautés de France sollicitée conjointement par la CCER et la commune de Fessenheim fin 2006.

MM. François BERINGER, Henri MASSON et Patrice WALTISPERGER rappellent que la compétence « piscine » a été prise en vue d'étudier, de construire et d'exploiter un nouvel établissement. Il n'était jamais question de transférer à la CCER le bâtiment actuel lors de la modification des statuts intercommunaux. D'ailleurs les études et réflexions menées par la CCER depuis 2001 focalisent sur une construction neuve.

M. François WASSMER indique que la commune de Fessenheim a réalisé peu d'investissements sur la piscine Tournesol depuis 10 ans.

M. le Président souligne la baisse régulière de la fréquentation du service depuis des années. Il indique qu'il faudrait trouver des ressources financières de l'ordre de 600 000 € par an à la CCER sur les 10 prochaines années pour construire et exploiter une nouvelle piscine (dont un déficit de fonctionnement de 370 000 € par an). Des questions restent en suspens. Quelles seront les conséquences sur la pression fiscale en maintenant les autres services communautaires ? Et de manière fondamentale, quelle certitude a la CCER de percevoir à l'avenir le même produit fiscal (cas d'une fermeture du CNPE de Fessenheim) ?

Le Conseil communautaire en prend acte.

8. Attribution de fonds de concours – remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de vote du Budget Primitif 2011, le conseil communautaire a décidé de consacrer une enveloppe supplémentaire de 100 000 € de fonds de concours en complément de celle qui existe pour les communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart (pour mémoire : 100 000 €).

Il est rappelé que le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la communauté de communes. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (sportif, culturels..., mais aussi voirie, réseaux divers...). Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes.

Il est proposé d'octroyer un fond de concours au profit des communes membres correspond aux remboursements des participations aux syndicats des collèges.

Il convient donc d'accepter ce principe pour l'ensemble des communes membres, à savoir :

Commune concernée	Montant du fonds de concours
Blodelsheim	12 111,11 €
Fessenheim	21 294,96 €
Munchhouse	12 219,83 €
Hirtzfelden	7 222,52 €
Roggenhouse	4 350,38 €
Rumersheim-le-Haut	7 090,52 €
Rustenhart	5 431,61 €
Total	69 720,93 €

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

D'attribuer aux communes membres au titre de l'année 2011 les fonds de concours tel que défini dans le tableau ci-dessus

Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011

Donne pouvoir

A M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

9.1 Décision modificative N°1 / 2011 - Roggenhouse : Aménagement de la rue du 7 février

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de voirie, la commune de Roggenhouse a souhaité réaliser l'aménagement de la rue du 7 février.

Le Conseil Municipal de Roggenhouse, dans sa séance du 28 avril 2011, a décidé de confier les études et travaux nécessaires à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes.

Un coût d'objectif de l'ordre de 70.000 € TTC est estimé (études & travaux).

Il est proposé d'accepter cette demande de la commune de Roggenhouse.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article **458x52** (à créer) du budget primitif 2011 de la Communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Accepte

De réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes

Dit

Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011 à l'article 458x52 à créer

Autorise

Le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin,

Le lancement d'avis d'appel public à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 02/2011.

9.2 Munchhouse : Aménagement carrefour du stade - choix de l'entreprise de travaux

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif aux travaux de l'Aménagement du carrefour du stade, sept demandes de dossiers ont été réceptionnées. Trois offres et une excuse ont été déposées.

Après analyses et vérifications des offres, l'entreprise la mieux-disant est le groupement suivant :

- WERNER & Cie ; 7 rue du Canal d'Alsace 68740 BLODELSHEIM (titulaire)
- Colas Est ; 6a rue André Kiener 68014 COLMAR (sous-traitant)

Le montant du marché est de 52.307,96 € TTC (43.735,75 € HT).

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec la société WERNER & Cie.

10 Divers (Hôtel d'entreprises, Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, bilan et projets RAM, statistiques TERI...)

Hôtel d'entreprises : le bureau communautaire a décidé de lancer une réflexion sur la réalisation d'un tel équipement inscrit dans les statuts communautaires. L'ADAUHR a été sollicité afin d'étudier les potentialités d'un bâtiment d'entreprises libre dans la Zone d'Activités de la Hardt. Suivant le diagnostic, la Communauté de communes sollicitera ensuite France Domaines.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) – procédure d'élaboration du Schéma Départementale de Coopération Intercommunale (SDCI) : Lors de la réunion du 8 avril 2011, il a été procédé à l'installation de la CDCI et à l'élection de la commission restreinte.

Une nouvelle réunion de la CDCI s'est tenue ce jour. Avec le départ de M. André PEYEL, Préfet, le Secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin, M. Stéphane GUYON, a présenté un projet de SDCI. La CDCI en a pris acte.

Le projet sera adressé pour avis aux communes et EPCI concernés (délai de 3 mois après que le projet leur a été communiqué).

Ensuite, il sera soumis à l'automne à l'avis de la CDCI. Le schéma doit être un document précis qui ne peut comporter des options ou variantes.

Le Préfet ne devra prendre en compte ces amendements que s'ils ont recueilli l'approbation de la majorité des deux tiers des membres de la CDCI.

Enfin, si, au moment de la mise en œuvre du schéma, le Préfet estime nécessaire de mettre en œuvre un projet différent de celui figurant au schéma qu'il a arrêté, il doit saisir la CDCI qui peut s'y opposer à la majorité des deux tiers.

Afin de préparer les prochaines réunions de refonte des statuts communautaires et en prévision de l'avis que devra rendre la Communauté de communes sur le projet de SDCI, plusieurs cartes des coopérations territoriales sont distribuées à l'ensemble des délégués communautaires.

Bilan et projets RAM : reporté au Conseil communautaire du 30 mai 2011.

Statistiques TERI : reporté au Conseil communautaire du 30 mai 2011.

Tourisme : élaboration en cours d'une brochure de promotion touristique. Parution début juin.

Site Internet : mise en place du paiement des titres par Internet (TIPI). Concerne notamment paiement de la redevance OM.

11 Communication

ARCICEN : la prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 4 mai 2011 à PARIS, à 14H00. M. François WASSMER y assistera.

PPRT de Rhodia-Butachmie-Pec Rhin : Réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) le 5 mai à 8h30 à Mulhouse. M. le Président y assistera.

Région Alsace : Réunion plénière du Conseil Régional sur le thème : « Quel avenir pour l'Alsace ? » le 7 mai 2011 à Strasbourg. M. le Président y assistera.

50^{ème} anniversaire de la Route Verte et 1er marché franco-allemand des Parcs Naturels Régionaux : 8 mai 2011.

Pépinière d'entreprises « La Ruche » : le prochain comité d'agrément se tiendra le 13 mai à 14h00.

Réseau de l'intercommunalité : 17 mai 2011 à 9h00 à Colmar sur le thème de la communication des intercommunalités.

SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon : journée d'information et de visite sur la thématique de l'habitat le 20 mai 2011 de 8h30 à 18h à Fessenheim (après-midi Weil Am Rhein et Ensisheim).

Tour de table

Henri MASSON : informe qu'une opération porte ouverte est prévue à l'Eglise de Roggenhouse équipée d'une centrale photovoltaïque le 7 mai 2011 de 10h00 à 16h00. Il dit aussi avoir été réélu à l'unanimité Président des Brigades Vertes du Haut-Rhin. L'ensemble des délégués communautaire le félicite.

Agnès KIEFFER : dit que l'engouement des écoles pour le festival Callinet demande à revoir la programmation des animations scolaires 2011. Alors que cette animation était proposée au choix parmi d'autres animations, elle souhaite offrir la possibilité aux écoles intéressées de s'inscrire en complément des autres animations non en substitution à une autre animation comme c'était prévu initialement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 23 h 00.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 2 MAI 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 28 mars 2011.
2. CNPE de Fessenheim
3. Pépinière d'entreprises « La Ruche »
 - 3.1 Modification de la grille tarifaire
 - 3.2 Application de frais de gestion
4. GERPLAN transfrontalier – convention d'engagement juridique
5. Pistes cyclables
 - 5.1 Choix du maître d'œuvre
 - 5.2 Demande de subventions
6. Programme 2011 : charte de développement – Modification du coût de l'action
7. Piscine intercommunale
8. Attribution de fonds de concours – remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges
9. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
 - 9.1 Décision modificative N°1 / 2011 - Roggenhouse : Aménagement de la rue du 7 février
 - 9.2 Munchhouse : aménagement carrefour du stade - choix de l'entreprise de travaux
10. Divers (Hôtel d'entreprises, Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, bilan et projets RAM, statistiques TERI...)
11. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		